

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE EXCEPTIONNEL DU MARDI 23 MARS 2021
ÉCOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE VASELAY

Présents : Inès CERON (Directrice), Caroline FOURNERY, Marion VERIN, Isabelle OUDART, Nicolas ERTEL et David CHEINET (les enseignants), M. AUDEBERT (Maire), Mme PETITJEAN (adjointe au maire rattachée à l'école), Mesdames CAQUAIS FRELAT, FATHER, GRIFFON, JOLY, TAMIMI et Monsieur SA (représentants de parents d'élèves élus).

Absences excusées : Mme BESSET- FERREIRA (Inspectrice de l'Éducation Nationale), DDEN, Mme GONNET (représentante de parents d'élèves élus).

Absences non excusées : Mmes TRUFASU, MATTEI, DESBOIS (représentantes de parents d'élèves élus).

Présidente de séance : Mme CERON

Nomination d'une secrétaire de séance : Mme FATHER

Début de séance : 18h00

Approbation du précédent Conseil d'Ecole : oui

Mme CERON demande à Monsieur le Maire qu'elle souhaiterait que ce Conseil exceptionnel ne soit pas enregistré comme celui de la semaine dernière sans en informer les participants. De plus, elle lui demande à ce qu'il s'engage à effacer cet enregistrement. Monsieur AUDEBERT affirme l'avoir effacé.

La commune de Vasselay fait partie des communes qui a bénéficié, pour trois ans, d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire lors de la rentrée 2018 (décret Blanquer n°2017-1108 du 27 juin 2017). Cette dérogation d'aménagement du temps scolaire sur 4 jours arrivant à échéance en juin 2021, il faut donc reformuler une demande afin de bénéficier du renouvellement de cette dérogation.

Résultats du sondage à l'initiative de la mairie auprès des 109 familles :

89 retours

Favorable au maintien à 4 jours : 79

Favorable au retour à 4 jours et demi : 5

Sans opinion : 2

Bulletins blancs : 3

Vote de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2021 :

Nombre de votants lors du Conseil d'école : 14 (6 enseignants, 6 représentants de parents d'élèves élus et 2 élus municipaux)

Après vote à main levée :

Favorable au maintien à 4 jours : 14

Favorable au retour à 4 jours et demi : 0

Sans opinion : 0

Conclusion :

La municipalité souhaite rester sur le même rythme de la semaine scolaire à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) en gardant les horaires actuels (8h30-11h30 / 13h15-16h15) et renouvelle donc sa demande de dérogation d'aménagement du temps scolaire sur 4 jours.

Questions et remarques diverses :

Monsieur le Maire a souhaité apporter quelques précisions en fin de séance, pour donner suite aux inquiétudes de certains parents évoquées lors du précédent Conseil d'Ecole.

- **Cantine :** Une personne supplémentaire a été déployée afin de sécuriser davantage le trajet jusqu'à la cantine mais également le temps de récréation après le repas.
Un parent d'élève ajoute que les conditions de travail des agents périscolaires sont parfois difficiles. Il soulève le manque de personnel et le comportement parfois irrespectueux des enfants. Il appelle donc à une plus grande tolérance vis-à-vis du personnel.

Monsieur le Maire précise, avoir remarqué également des difficultés avec certains enfants et envisage d'adresser des courriers aux parents concernés.

Un enseignant demande à la municipalité la possibilité de fournir des équipements pour les enfants (type ballon) spécialement pour les temps périscolaires.

Madame la Directrice conseille à la municipalité de fournir une trousse de secours aux agents de la municipalité en cas d'accident d'un élève lors des trajets périscolaires et également de prévoir , dans cette même trousse, la liste des numéros de téléphone des parents en cas d'urgence.

- **Ecole** : la municipalité a installé des piquets devant l'entrée des GS/CP. Il est également prévu d'installer un panneau signalétique pour indiquer la présence de l'école ainsi qu'un marquage au sol. **Monsieur le Maire rappelle l'importance de respecter la vitesse autorisée aux abords de l'école soit 30km/h ainsi que l'obligation du port du masque.**

Fin de séance : 18h47

Prochain conseil d'école mi-juin.

M^{me} CERON


M^{me} FATHOR
